

# ASSEMBLÉE NATIONALE

25 novembre 2024

---

PJL DDADUE - (N° 529)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CF54

présenté par  
M. Bouloux, rapporteur

-----

### ARTICLE PREMIER

Compléter l’alinéa 95 par les mots :

« dans leur rédaction résultant de l’ordonnance n° 2024-936 du 15 octobre 2024 relative aux marchés de crypto-actifs ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

La loi ne sera probablement pas publiée avant la nouvelle version à venir du texte, d'où la nécessité d'adapter les dispositions à la version modifiée.